

Ça vaut le détour...



• Propriété indivise entre l'Etat et le Département de Seine-Maritime, la forêt d'Eu est gérée par l'Office National des Forêts qui participe à l'aménagement et à l'entretien des chemins de randonnée. Cette forêt de 9300 ha est constituée de plusieurs massifs qui occupent le plateau et les pentes qui séparent les vallées de l'Yères et de la Bresle. Futaie cathédrale de hêtres, la forêt a conservé des douglas et des mélèzes centenaires. Elle abrite une faune variée : le promeneur pourra facilement apercevoir des chevreuils dans les sous-bois.

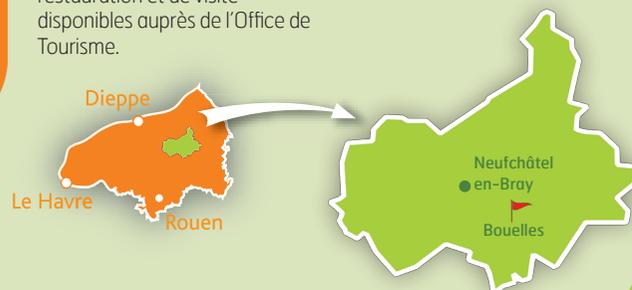
Infos conseils

Le Pays Neufchâtelois

Randonner en Pays Neufchâtelois, c'est mieux comprendre nos paysages préservés, riches d'une flore et d'une faune exceptionnelles, notre bâti traditionnel composé de brique, torchis, colombage, ... Tout en vous promenant, vous apprécierez nos spécialités gourmandes (fromage neufchâtel, cidre, pommeau, calvados) directement chez le producteur, dans nos commerces ou sur le traditionnel marché du samedi matin à Neufchâtel-en-Bray.

Références cartes et guides

Carte IGN 1/25 000 n°21090. Autres circuits de randonnée et informations pratiques relatives aux lieux d'hébergement, de restauration et de visite disponibles auprès de l'Office de Tourisme.



🚩 Départ : Bouelles, Avenue Verte PN71

Renseignements

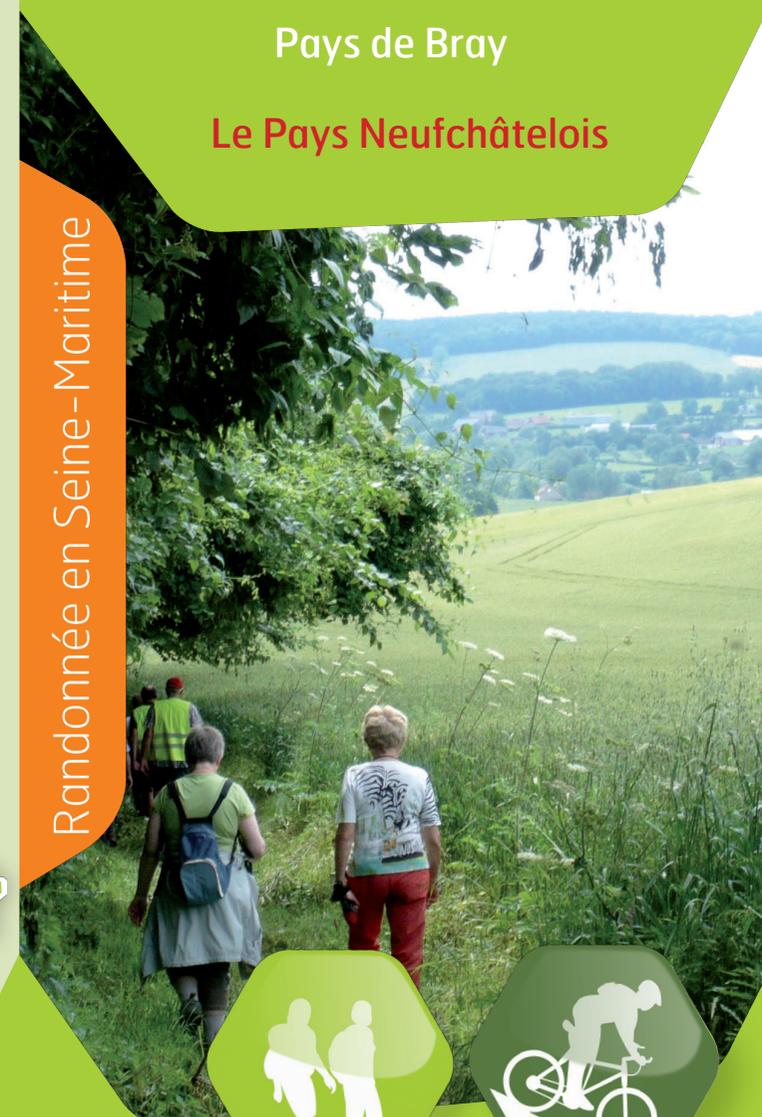
Office de Tourisme
du Pays Neufchâtelois
Tél. : 02.35.93.22.96
www.ot-pays-neufchateinois.fr

Seine-Maritime Tourisme
Tél. : 02.35.12.10.10
www.seine-maritime-tourisme.com

Randonnée en Seine-Maritime

Pays de Bray

Le Pays Neufchâtelois



RANDONNÉE À PIED ET À VTT

Départ : Bouelles

Circuit **2** Vers la Forêt d'Eu

32 Km - 8h

Difficulté

Toutes les couleurs
de la Normandie



Crédit Photo : Pays Neufchâtelois



Circuit 2

Vers la Forêt d'Eu

32 km - 8h environ

Départ : Bouelles - Avenue Verte PN71

AVIS DU RANDONNEUR

L'itinéraire vous emmène de la vallée de la Béthune, en passant par Nesle-Hodeng, capitale du fromage neufchâtel, vers la vallée de l'Eaulne. Vous découvrirez la basse forêt d'Eu, l'une des plus belles forêts de Seine-Maritime. Vous irez à la rencontre des plus beaux paysages de notre Pays Neufchâtelois.

1 Départ de l'Avenue Verte PN71. Remontez la route en direction de **Bouelles** et traversez la R.D.1314. Arrivés au centre de Bouelles, prenez à droite la passerelle pour rejoindre le village de **Nesle-Hodeng**. Au centre du village, ne manquez pas d'admirer, sur le fronton de la mairie-école, l'**oeuvre en céramique** illustrant la fabrication du fromage neufchâtel. Prenez la route à gauche et continuez sur le chemin en direction du hameau La Montagne.

2 Traversez la R.D.56 et poursuivez vers les Hattinques. Passez sous le pont autoroutier et traversez la R.N.29 pour rejoindre Sainte-Beuve-en-Rivière.

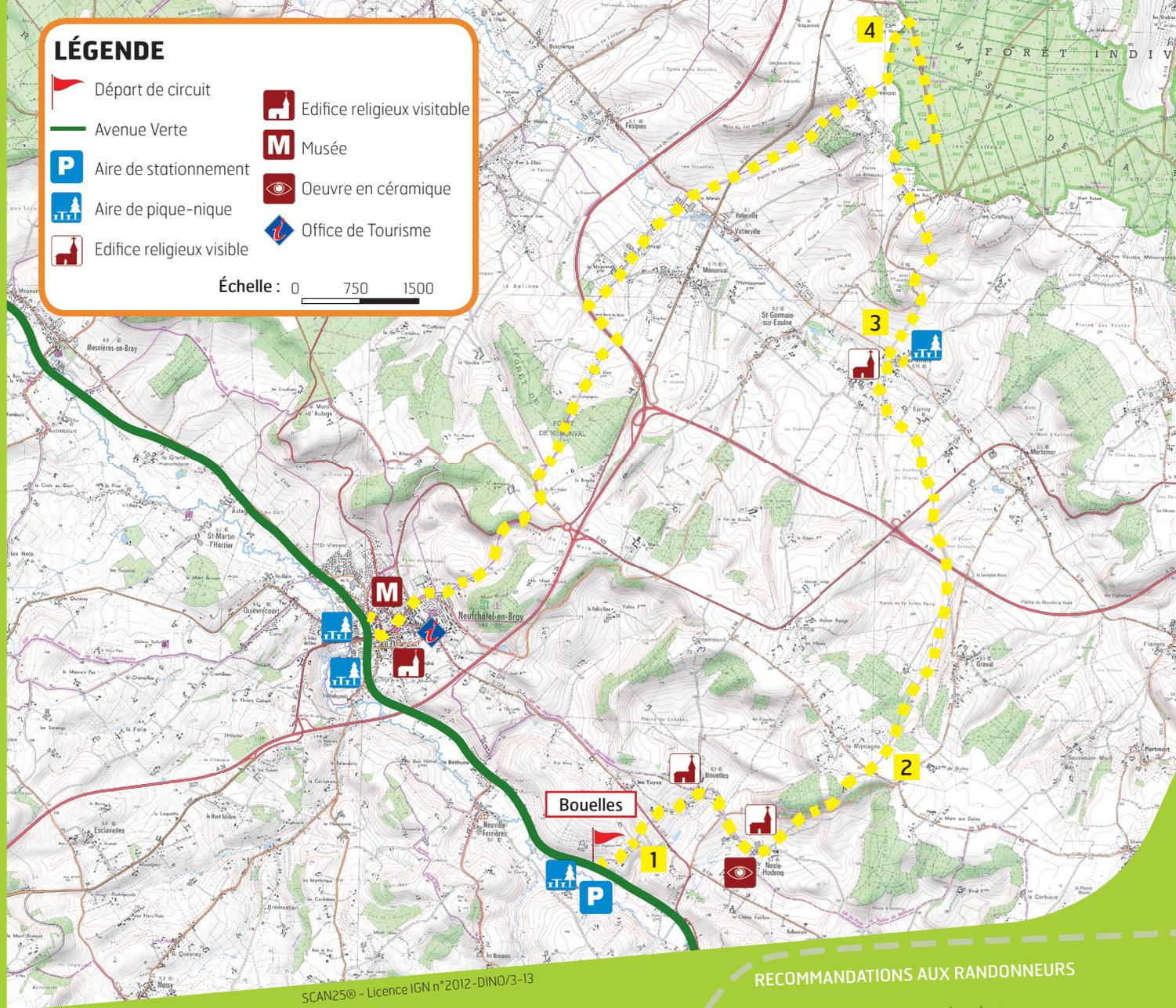
3 Contournez l'église de **Sainte-Beuve-en-Rivière** par la droite et rejoignez la R.D.36. Prenez à gauche, puis à droite la voie communale montante. Au Merisier des Bois, vous entrez en **forêt d'Eu**. Laissez la route en prenant à droite. Arrivé à la R.D.59, prenez à gauche.

4 A la sortie de la forêt, prenez à gauche pour rejoindre Brémont et poursuivez vers la Fosse Sarrasin. Traversez la R.D.928. Rejoignez la R.D.36 que vous traversez au Marais en direction d'Orival. Après Orival, prenez à gauche et aussitôt à droite un chemin rural. Vous passez sous le pont autoroutier. Rejoignez la forêt de Ménonval, puis Neufchâtel après avoir traversé la R.D. 928 par un chemin herbeux

LÉGENDE

- Départ de circuit
- Avenue Verte
- Aire de stationnement
- Aire de pique-nique
- Edifice religieux visible
- Edifice religieux visitable
- Musée
- Oeuvre en céramique
- Office de Tourisme

Échelle : 0 750 1500



SCAN25® - Licence IGN n°2012-DINO/3-13

Balisateur du circuit

- Bonne direction
- Tourner à gauche
- Tourner à droite
- Mauvaise direction

POUR TROUVER SON CHEMIN

Sur la carte, le drapeau indique le point de départ, matérialisé sur le terrain par un totem où figurent les informations relatives au circuit. Pour parcourir ce circuit, suivez les marques de peinture et les balises de jalonnement de couleur jaune.

RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

- Ne vous écartez pas des chemins
- Ne jetez rien, emportez vos déchets
- Tenez les chiens en laisse
- Ne pénétrez pas dans les propriétés privées
- Respectez la nature, les cultures, les animaux
- Pensez au travail des agriculteurs et des forestiers
- Attention aux croisements avec d'autres randonneurs (piétons, cavaliers, VTT)
- Respectez le code de la route
- En période de chasse, soyez prudent
- En forêt n'allumez pas de feu